



INFORMATIONS COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

EDITO

QUATRE ANS (ET DEMI) DE RÉALISATIONS

La fin de la législature a été pour le Conseil communal l'occasion de tirer le bilan du programme initié en 2016. Petit tour d'horizon.

Chaque nouvelle législature marque, pour l'Exécutif communal, l'établissement d'un programme des actions qu'il entend mener au cours des années à venir. Pour la période quadriennale qui vient de s'achever (rallongée de six mois en raison de la pandémie de Covid-19), le Conseil communal avait choisi une approche concrète, en proposant un document composé de 16 fiches de projet, réparties autour de deux axes: le développement démographique et le développement économique.

Le bilan de cette législature a été présenté au Conseil général lors de sa séance du 14 décembre dernier. Accessible sur le site internet www.val-de-travers.ch (rubrique Autorités), il offre un aperçu des nombreuses concrétisations intervenues au cours des quatre dernières années: la création d'un nouveau quartier à Buttes, le lancement du programme d'apprentissage de l'allemand par immersion

(PRIMA), le doublement du nombre de places d'accueil extrafamilial, le réaménagement de la traversée de Travers, la création d'un parking à Noiraigue ou encore le vote d'un crédit-cadre pour la rénovation des places de jeux sont autant de réalisations, parmi d'autres, qui doivent contribuer à maintenir un cadre de vie agréable et attractif à Val-de-Travers.

Le développement économique s'est principalement matérialisé au travers des nombreuses démarches menées en faveur de l'économie de proximité et du secteur touristique. La législature qui s'achève a également vu une nouvelle étape être franchie en matière de production d'énergie renouvelable, avec le vote de l'extension du chauffage à distance de Couvet.

Si toutes les pistes ouvertes par le programme de législature n'ont pas (encore) pu aboutir, elles témoignent de la diversité des secteurs dans lesquels notre commune est active. Elles soulignent aussi la nécessité de disposer des moyens pour continuer d'investir et celle de placer le retour à l'équilibre financier comme socle du prochain programme de législature.

INFOS PRATIQUES

SAPINS DE NOËL

Pour rappel, le service des travaux publics organise une matinée de déchiquetage le samedi 9 janvier 2021 de 8h à 11h30 au chauffage à distance de Couvet (Grand-Rue 18b). Un bon moyen de réutiliser, pour se chauffer, l'énergie que nos sapins avaient dépensée pour grandir, et pourquoi pas de réduire symboliquement en cendres cette année 2020!

ANNONCES

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et <https://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi>.

EN BREF

LE CONSEIL GÉNÉRAL AU COMPLET

Suite à l'élection du Conseil communal le 27 novembre dernier, le Conseil général s'est retrouvé avec cinq sièges vacants. Trois chez les libéraux-radicaux et deux au parti socialiste. Pour y remédier, le Conseil communal a proclamé élus les viennent-ensuite de ces deux listes. Il s'agit de messieurs

Denis Cherbuin
de Môtiers (PLR)

Jean-Marc Hirschy
de Couvet (PS)

Alexandre Iseppi
de Fleurier (PLR)

Jean-Paul Lebet
de Boveresse (PLR)

Emil Margot
de Môtiers (PS)

Félicitations à eux et merci pour leur engagement au profit de la collectivité.

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

Durant les deux prochaines années, le Conseil communal va vous présenter à cet endroit les services communaux qui sont quotidiennement à votre disposition ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs.

Par l'intermédiaire de cette présentation bimensuelle, nous avons à cœur de rapprocher notre collectivité publique de ses habitants pour que, derrière les nombreuses prestations fournies, chacune et chacun puissent mettre un ou des visages et se représenter l'importance de l'échelon communal dans notre pays.

La commune de Val-de-Travers est fière de sa courte histoire et confiante en son avenir – grâce à l'implication constante de vos collaboratrices et de vos collaborateurs communaux!

CHRISTIAN REBER

Chancelier

CHRISTOPHE CALAME

Chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE)

BENOÎT SIMON-VERMOT

Chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP)

YVES FATTON

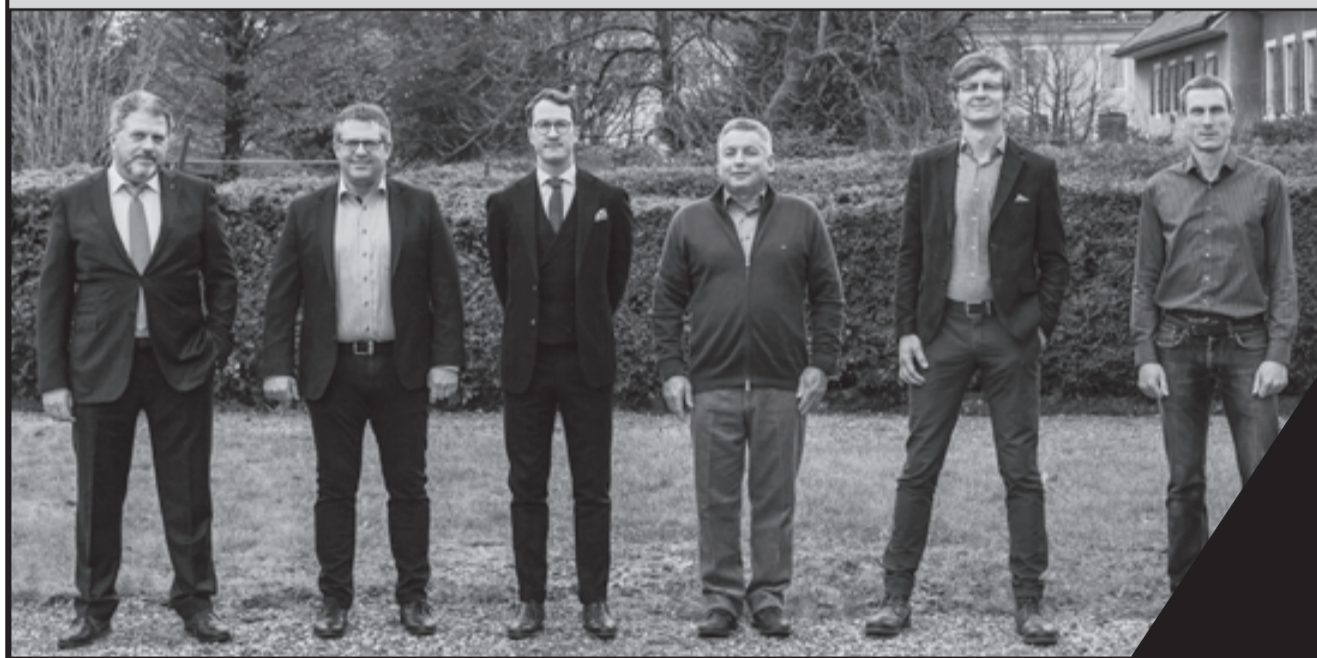
Chef du dicastère des infrastructures (travaux publics, bâtiments) (DI)

FRÉDÉRIC MAIRY

Chef du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé (DEFOS)

ÉRIC SIVIGNON

Chef du dicastère du territoire (urbanisme), des sports et de la culture (DTSC)



Conseil communal (01/24)

©Tam Berger



UNE RUBRIQUE MENSUELLE POUR LES AÎNÉS

Une parution sur deux, la page d'informations communales accorde désormais une place à une rubrique dédiée aux seniors. S'inscrivant dans la politique communale en faveur des aînés dont un rapport présenté l'été dernier a posé les bases, cette démarche vise à donner davantage de visibilité aux différentes actions menées en faveur des personnes de plus de 65

ans, tant par la Commune que par les nombreuses entités présentes à Val-de-Travers.

Offrant un complément imprimé au site www.vdtseniors.ch, ce rendez-vous apportera également un éclairage aux différentes animations proposées aux aînés, en espérant que celles-ci puissent reprendre rapidement, dans un

contexte sanitaire plus sûr que celui d'aujourd'hui. Cette première publication est l'occasion de saluer l'ouverture des nouveaux locaux du Cora, à Fleurier (rue du Patinage 1), lequel continue de proposer, sur mandat communal, un service de courses à domicile pour les personnes isolées en raison de la pandémie.

INFOS PRATIQUES

MERCI DE RESPECTER L'ARRÊTÉ SUR LES MESURES HIVERNALES

L'hiver est (enfin) arrivé et avec lui les phénomènes météorologiques qui ravissent les yeux autant qu'ils peuvent provoquer des désordres sur les routes. Avec un réseau routier de plusieurs centaines de kilomètres et de très nombreux trottoirs, la Commune fait tout son possible pour les dégager à temps.

Afin de permettre le déneigement et le salage des routes, la Commune a émis un arrêté concernant la circulation routière durant la période hivernale, qui court du 1er novembre au 15 mars de chaque année. Ce document répertorie tous les lieux permettant aux propriétaires de garer leur(s) véhicule(s) la nuit. L'arrêté (avec la liste des places) est disponible auprès

du secrétariat de la sécurité publique:

T. 032 886 43 40
SecuritePublique.VDT@ne.ch
et sur le site Internet communal www.val-de-travers.ch
>Autorités>RSVDT>
1-securite-publique>113.1.1.

Nous comptons sur votre compréhension, sur votre patience et sur votre prudence durant cette période hivernale.

